

PRÉCISIONS D'AÉROPORTS DE MONTRÉAL SUITE AU REPORTAGE DE J.E. DIFFUSÉ LE 28 MARS 2017

Montréal, le 28 mars 2017 - Aéroports de Montréal (ADM) tient à apporter certaines précisions/compléments d'information quant aux mesures en place pour assurer la sûreté et la sécurité du public à l'aéroport Montréal-Trudeau.

En tant qu'autorité aéroportuaire du Grand Montréal, ADM a pour mission d'offrir des services aéroportuaires à la collectivité montréalaise tout en veillant à assurer la sûreté et la sécurité des personnes et des installations. À cet effet, ADM possède son propre service de sûreté, la « Sûreté aéroportuaire », et agit en étroite collaboration avec les nombreuses autres agences d'application de la loi présentes à l'aéroport ou ayant juridiction à l'aéroport. Le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) possède notamment un poste permanent situé dans l'aérogare même. La Gendarmerie Royale du Canada (GRC), le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) et la Sûreté du Québec (SQ) interviennent également à l'aéroport, et ce, à l'intérieur de leurs missions spécifiques. Transports Canada est quant à lui l'organisme de réglementation du transport aérien.

L'aéroport Montréal-Trudeau est doté de multiples systèmes de surveillance sophistiqués; d'unités d'intervention spécialisées, notamment en détection d'explosifs; d'un centre permanent de coordination des mesures d'urgence; ainsi que de plans d'urgence bien rodés, validés par des exercices réguliers sur le terrain et audités par, entre autres, Transports Canada.

L'aéroport Montréal-Trudeau est sans doute l'un des lieux les plus sécurisés qui soient, et cela est vrai pour tous les autres grands aéroports du pays qui sont assujettis aux mêmes lois et règlements en matière de sûreté et de sécurité. Non seulement on y trouve une grande concentration de ressources humaines et techniques dédiées à la sûreté et à la sécurité, mais celles-ci sont réunies à l'intérieur de structures de coordination permanentes et efficaces.

Accès aux zones réglementées

Le territoire de l'aéroport est constitué de zones publiques, dont l'accès est libre, et de zones réglementées, y compris le champ d'aviation, dont l'accès est contrôlé d'une manière des plus strictes. Chaque point d'entrée, intérieur ou extérieur, est doté d'un poste de contrôle.

Les employés qui travaillent dans les zones réglementées doivent être munis d'un laissez-passer délivré conformément à la réglementation en vigueur (CIZR : Carte d'accès à zone réglementée) laquelle comprend une enquête de sécurité et complète et donne accès uniquement au lieu de travail. En plus de faire l'objet d'enquêtes et de suivis réguliers, ils doivent à chaque passage se soumettre à une fouille aléatoire et confirmer leur identité par une lecture de l'iris ou de l'empreinte digitale. Les employés détenant un laissez-passer temporaire peuvent accéder aux zones réglementées sous certaines conditions : ils sont systématiquement fouillés à chaque passage et soumis à des règles d'escorte et de surveillance, en plus de faire l'objet de vérifications par la Sûreté aéroportuaire.

Pour visionner la vidéo montrant le processus complet de contrôle d'accès aux zones réglementées pour les employés de l'aéroport : <http://www.admtl.com/fr/adm/media/video>

Évaluation des risques

En ce qui concerne les différents risques, dont la radicalisation, Aéroports de Montréal collabore avec les différentes agences d'application de la loi responsables d'enquêter, de prévenir et d'analyser les risques. Actuellement, aucune information à l'effet qu'il y aurait une menace spécifique n'a été portée à l'attention d'ADM. Si c'était le cas, ADM et ses partenaires mettraient en place immédiatement les mesures requises.

Le reportage de *J.E.* diffusé le mardi 28 mars sous-entend que la solution serait d'ajouter plus de personnel armé à l'aéroport. Or, il est important de préciser qu'il y a déjà à Montréal-Trudeau du personnel armé, entraîné et prêt à intervenir si une situation d'urgence le justifiait.

La gestion du risque, la prévention et le maintien de la sûreté et de la sécurité sont des préoccupations de tous les instants pour ADM et ses partenaires. Les nombreuses mesures de prévention et de contrôle et les dispositifs de sûreté en place ont su démontrer leur efficacité.

Pour en savoir plus sur les agences d'application de la loi présentes dans les aéroports : <http://www.admtl.com/fr/adm/surete/agence-application-loi>

À propos d'Aéroports de Montréal

Aéroports de Montréal est l'administration aéroportuaire locale responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau et Montréal- Mirabel, depuis 1992. La société emploie 625 personnes qui sont réparties sur les deux sites aéroportuaires.

(30)

Source : Affaires publiques et communications